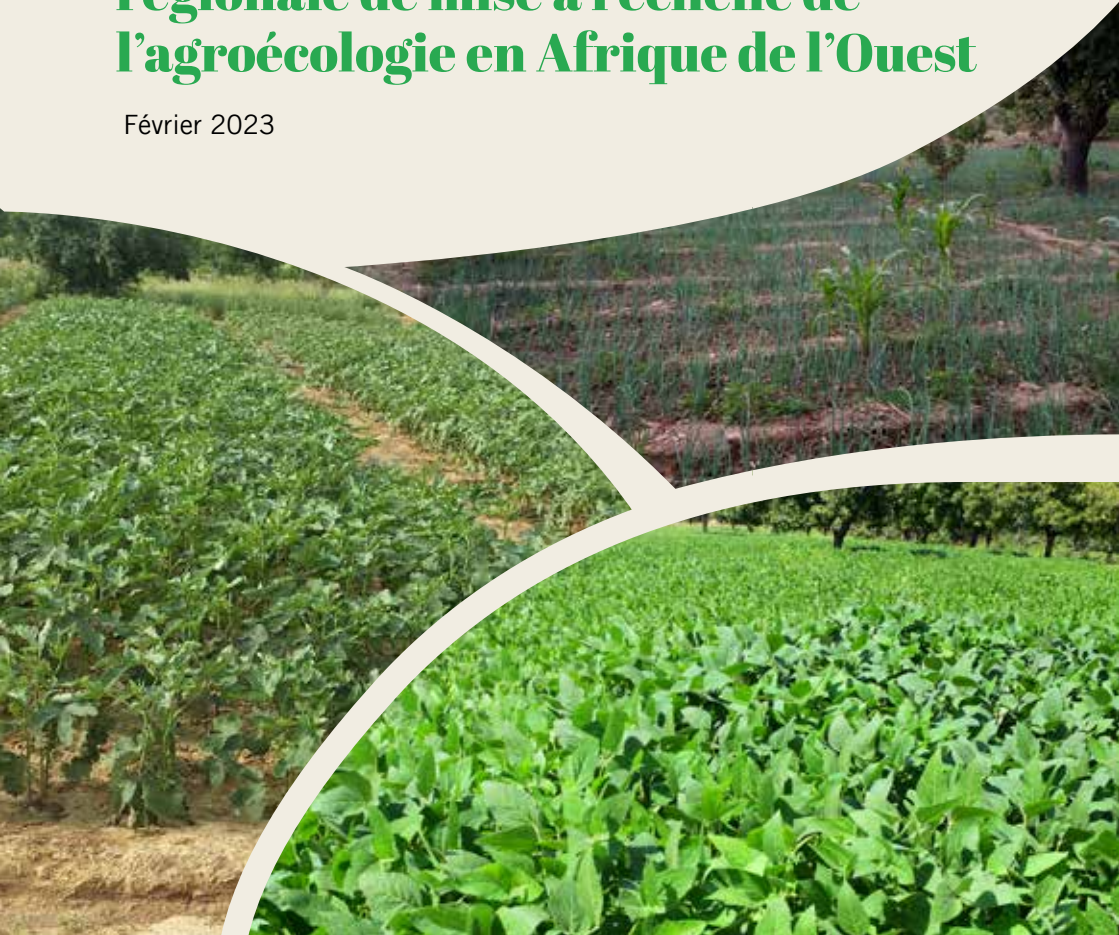




Note contributive au développement d'une stratégie régionale de mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest

Février 2023



Note contributive au développement d'une stratégie régionale de mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest

Février 2023

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Résumé | 5 |
| I. Contexte et justification de la note contributive | 6 |
| II. Présentation de l’alliance pour l’agroécologie en Afrique de l’ouest | 10 |
| III. Objet et fondements et champ d’application de la note | 12 |
| IV. Définition et implications | 14 |
| V. Quelques initiatives de la TAE en Afrique de l’ouest : acquis et défis | 17 |
| Recommandations pour accélérer la transition agroécologique à court termes et moyens termes | 33 |
| Conclusion | 35 |

Résumé

En Afrique de l'Ouest, le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique est confronté au triple défi de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation des ressources productives (eau, sols, forêts). Le modèle actuel d'intensification agricole basé sur l'utilisation d'intrants chimiques et d'extension des terres a montré ses limites dans un contexte de constante accroissement démographique. Il paraît bien donc nécessaire de repenser en profondeur les systèmes de production agricole, les modalités d'échange et de consommation alimentaire. Ce changement de paradigme s'impose pour assurer la sécurité alimentaire et sortir durablement de la pauvreté.

L'agroécologie (AE) est une alternative reconnue au niveau international capable de rendre l'agriculture plus durable et résiliente aux différentes crises. En Afrique subsaharienne, de nombreuses études ont montré que l'AE peut contribuer à l'emploi, à la souveraineté alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles. L'AE n'est pas un retour vers l'agriculture traditionnelle ; elle s'inspire des connaissances et des pratiques endogènes tout en mobilisant les apports des sciences pour répondre de manière durable aux enjeux du XXI^e siècle.

Les organisations paysannes, les organismes non gouvernementaux, les différents Etats membres et les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS), et sont engagés en faveur de la transition agroécologique. Ces organisations développent plusieurs initiatives allant de la promotion des semences paysannes à la création de marché pour les produits agroécologiques en passant par le renforcement des capacités des acteurs. Les résultats de ces différentes initiatives présentés lors du forum régional sur l'AE tenue en Guinée Bissau (décembre 2022), sont encourageant ; montrant ainsi le potentiel de l'AE à relever les défis du secteur agricole.

Pour accompagner cette dynamique, l'alliance pour l'AE en Afrique de l'Ouest a décidé d'élaborer cette note contributive. Son objectif est d'une part de rendre publique les points de vue de ses membres sur le contenu et le degré d'effectivité des politiques publiques des Etats en matière d'AE et d'autre part apporter leurs contributions à la formulation d'une stratégie régionale de mise à l'échelle de l'AE en Afrique de l'Ouest.

La présente note se veut donc un outil qui aide à renforcer et contribuer aux dynamiques politiques en cours d'élaboration tout en valorisant les pratiques et initiatives en cours dans la région.

I.

Contexte et justification de la note contributive

Le secteur agro sylvo pastoral et halieutique ouest africain face à de multiples défis

L'agriculture ouest africaine est confrontée à des défis d'une ampleur inédite : économique, environnementale résultant des changements climatiques, la guerre russo-ukrainienne, le terrorisme... Cette situation limite la capacité du secteur agricole à fournir de manière durable de la nourriture saine, en quantité suffisante et économiquement accessible à une population en augmentation rapide. Elle affecte également la capacité du secteur agricole à garantir des revenus décents et stables aux exploitations familiales, qui dans leur grande majorité, dépendent des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. On y entrevoit même une instabilité économique du milieu rural.

L'agroécologie : une solution pour relever les défis du secteur agricole ouest africain

L'agroécologie s'est avérée comme une réponse viable pour relever ces défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée. Dans la plupart des pays ouest-africains (Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo) la TAE est de plus en plus portée par les pouvoirs publics. L'objectif est d'assurer la transition de l'agriculture vers la durabilité et ainsi répondre aux défis du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, et des attentes des consommateurs en matière d'alimentation durable et saine. De nombreuses études ont montré que l'agroécologie peut contribuer à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la restauration des ressources et des services écosystémiques. L'agroécologie n'est pas un retour vers l'agriculture traditionnelle : elle s'inspire des connaissances et des pratiques endogènes tout en mobilisant les apports des sciences pour répondre de manière durable aux enjeux du XXI^e siècle. L'agroécologie est bien en phase avec les orientations des agendas 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Un engagement soutenu des acteurs pour soutenir la transition agroécologique

Depuis la COP17 (2011), la transition agroécologique (TAE) est revenue au cœur des agendas de développement de la communauté internationale. De nombreux rapports et consultations se succèdent et recommandent des orientations stratégiques et des engagements pour soutenir la TAE. Beaucoup de coopérations bilatérales et multilatérales s'engagent de plus en plus dans l'accompagnement de la TAE.

La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF) et le récent rapport du Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'inscrivent dans cette perspective. Des partenaires techniques et financiers comme l'UE, l'AFD et l'USAID se sont engagés à collaborer au soutien de l'AE et ont investi d'importantes ressources pour stimuler un changement de paradigme de la domination de l'approche industrielle de la production alimentaire vers le renforcement des circuits courts, des systèmes alimentaires locaux, l'agroforesterie, l'agriculture écologique et biologique et plus récemment, l'agroécologie.

L'Union Africaine a adopté son Document-cadre de l'Agenda 2063 en janvier 2015, comme base pour la transformation socio-économique et l'intégration à long terme de l'Afrique. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda 2063, l'aspiration 1 (« une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ») prend en compte la problématique de l'agroécologie.

Le CILSS a mis en œuvre plusieurs programmes de gestion durable de l'environnement, de mobilisation des eaux de ruissellement à des fins de production, de restauration et de gestion de la fertilité des sols au profit des États et des communautés rurales. Il continue de jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des États dans le cadre des négociations climatiques à travers les COP.

La CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole commune ECOWAP, à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), met en œuvre un Programme Agroécologie (PAE) dont le but est de stimuler le développement de pratiques innovantes et de connaissances qui optimisent la mobilisation des processus écologiques dans le domaine de la production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'UEMOA participe à plusieurs initiatives régionales et internationales pour soutenir la transition agroécologique, comme le Programme régional

d'appui à l'agroécologie en Afrique de l'Ouest (PRAEAO), le Cadre de programmation pays (CPP) de la FAO. Ces programmes visent à renforcer les capacités des acteurs, à promouvoir les bonnes pratiques, à faciliter les échanges d'expériences et à appuyer les politiques publiques en faveur de l'agroécologie. L'UEMOA s'inscrit également dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE), qui prévoit des mesures pour encourager la transition agroécologique dans le secteur agricole et alimentaire. Cet objectif porte notamment sur la conditionnalité des aides, l'éco-régime, les mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que le soutien à l'agriculture biologique.

La nécessité d'aller vers une politique régionale de mise à l'échelle de l'AE en Afrique de l'Ouest

Il existe de nombreux acquis dans des initiatives portées par les OP, les Etats et/ou d'autres acteurs de la région sur la transition agroécologique qui pourraient constituer le socle de mise à l'échelle des pratiques agroécologiques. Une politique régionale de mise à l'échelle de l'AE en Afrique de l'Ouest (AO) aurait surtout pour intérêt de mieux organiser ces initiatives en créant des liens entre elles, pour renforcer leurs acquis, s'appuyer sur leurs leviers et travailler à lever les freins matériels, sociaux, économiques, environnementaux et politiques pour leur mise à l'échelle.

La note contributive tient compte des résultats réalisés dans les domaines majeurs de la transition agroécologique : la promotion des intrants organiques, la formation des producteurs sur l'agroécologie, le développement des innovations agroécologiques pour la conservation, la restauration des fertilités des sols, l'accès au marché des produits agroécologiques... Elle tient également compte des défis majeurs de mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest : faible prise en compte des intrants organiques, des problèmes marchés des produits issus des systèmes agroécologiques, de la problématique de formation et d'installation des jeunes dans les exploitations familiales, du financement de l'agroécologie dans les politiques agricoles...

Ainsi, à travers cette note contributive, 3AO invite la CEDEAO à élaborer une stratégie régionale de mise à l'échelle de l'agroécologie avec une option claire sur : la promotion des intrants organiques (semences paysannes, biopesticides, biofertilisants) ; la diffusion des pratiques agroécologiques ; le marché des produits issus des systèmes agroécologiques aux marchés, la formation et à l'installation des jeunes

dans les exploitations familiales et la gouvernance, les conditions cadres et du financement de l'AE.

La publication de ce document constitue la première étape d'une démarche de dialogue et de contribution de 3AO pour le développement d'une stratégie régionale de mise à l'échelle de l'agroécologie. Le document s'appuie non seulement sur les résultats du forum régional mais aussi sur la littérature existante sur les avancées et les défis de la TAE. Après une brève présentation de 3AO, le document est structuré autour des points suivants :

1. Objet et fondements de la note contributive
2. Définition et implications
3. Le champ d'application de la note contributive
4. Retour sur quelques initiatives de la transition agroécologique (TAE) en Afrique de l'Ouest
5. Propositions pour une politique régionale de mise à l'échelle de l'AE en Afrique de l'Ouest



II.

La stratégie de 3AO s'intègre dans une démarche transversale qui vise à définir « que faire » et « comment faire » pour renforcer les initiatives agro écologiques existantes, lever les obstacles à la transition, et faire avancer le débat sur l'agroécologie en Afrique de l'Ouest. Cette stratégie se base sur le dialogue et la compréhension intersectorielle, la participation active des acteurs, l'appropriation collective des enjeux, et la prise de responsabilités

Reconnu comme le principal interlocuteur avec la CEDEAO au nom de la société civile sur les questions de l'agroécologie, 3AO participe à la mise en œuvre du programme agroécologie de la CEDEAO. A ce titre, 3AO a organisé avec succès le forum régional sur l'agroécologie sur le thème : quelle stratégie pour une mise à échelle des pratiques agro-écologiques en Afrique de l'ouest ? Ce forum a permis d'aboutir à des résultats permettant d'alimenter les réflexions, de partager des enseignements et de formuler cette note contributive.



III.

du niveau de mise en œuvre des engagements d'efficacité et d'efficience pris par les Etats en matière de l'agroécologie.

Elle sera utilisée comme support fondamental pour les différentes actions de plaidoyer pour étayer les faits dans l'élaboration de la stratégie régionale. Toutes les circonstances favorables seront exploitées pour utiliser les données quantitatives et qualitatives de soutien à la note contributive. Elle sera actualisée au fur et à mesure que certaines données significatives vont changer, étant donné qu'aucun contexte n'est figé.



IV.

Définition et implications

L'agroécologie paysanne a été co-définie par les mouvements sociaux au Mali à travers un large panel d'acteurs réunis par la CNOP-Mali et La Via Campesina en 2017. Elle est définie pour faire « référence à des systèmes alimentaires et agricoles tournés vers l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire, et repose sur la sécurisation des ressources naturelles, la sauvegarde de la diversité génétique des patrimoines cultivés, des pratiques agricoles durables basées sur des notions de complémentarité et d'adaptabilité, la valorisation du rôle des femmes et des jeunes, la promotion de systèmes alimentaires locaux, l'action collective, et le développement de politiques publiques favorables à l'agroécologie » (LVC, 2017).

Sept piliers majeurs qui soutiennent l'agro-écologie paysanne ont été identifiés par les mouvements paysans en collaboration avec d'autres acteurs. Il s'agit :

- **Pilier 1 :** Garantir la sécurisation de la terre, l'eau et autres ressources naturelles ;
- **Pilier 2 :** Valoriser la biodiversité naturelle, cultivée et élevée ;
- **Pilier 3 :** Encourager les pratiques en Agroécologie Paysanne : diversité, complémentarité, adaptabilité ;
- **Pilier 4 :** Promouvoir les systèmes alimentaires locaux diversifiés, nutritionnels et thérapeutiques ;
- **Pilier 5 :** Appuyer et valoriser la place des femmes et des jeunes ;
- **Pilier 6 :** Renforcer les synergies, alliances et l'organisation collective ;
- **Pilier 7 :** Agir au niveau institutionnel, législatif et réglementaire

Ces piliers sont basés sur les six (6) principes de base que sont :

1. Les droits humains à la terre, à l'eau, aux semences et à l'alimentation sont fondamentaux et essentiels pour la vie. Toutes et tous, hommes et femmes, adultes et enfants, riches ou pauvres, ruraux ou urbains doivent pouvoir en jouir.
2. L'eau, la terre et les semences sont non seulement des ressources naturelles vitales, mais aussi une partie de notre héritage commun, dont la sécurisation et la gouvernance doivent être préservées par chaque communauté pour le bien commun de nos sociétés, et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations à venir.
3. L'eau, la terre et les semences sont des biens communs, et non des marchandises.
4. Le mandat légal et constitutionnel que nous reconnaissons à l'État est celui de représenter l'intérêt des peuples. Raison pour laquelle l'Etat a le devoir de s'opposer à toute politique ou traité/accord international qui menacent les droits humains et leur propre souveraineté, y compris les mécanismes de règlement des différends entre les entreprises et les Etats, et la majorité des traités d'investissement.
5. Les politiques de gestion de la terre, de l'eau et des semences doivent favoriser la réalisation de l'équité sociale, l'égalité de genre, la santé publique et la justice environnementale.
6. Le refus ferme de toute forme d'occupation ou de domination étrangères.

Le message-clé identifié dans le manifeste pour illustrer l'Agroécologie est : « L'Agroécologie Paysanne est la réponse à la demande de protection, de sécurité et de pérennité de la planète et de l'humanité. La solidarité entre les peuples, entre les populations rurales et urbaines, est un ingrédient essentiel à sa réalisation ». Il s'agit là d'une vision de l'agroécologie qui fait référence à la déclaration de Nyéléni, un instrument des mouvements sociaux pour clarifier le concept, la pratique et les perspectives de la souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, la FAO a mis en avant dix (10) éléments caractéristiques l'agroécologie : la diversification des systèmes de production, la co-construction des connaissances, les synergies eau-sol-arbres-animaux-plantes, l'utilisation efficiente des ressources, le recyclage de la biomasse et de l'eau, la résilience des systèmes de production, les valeurs humaines et sociales, les cultures et traditions alimentaires, la gouvernance responsable et enfin l'économie circulaire et la solidarité.

Ces dix (10) éléments ont été élaborés dans le cadre d'un processus de synthèse mené par la FAO. Ils découlent de la littérature scientifique fondatrice dans le domaine de l'agroécologie, en particulier des cinq principes de l'agroécologie d'Altieri (1995) et des cinq niveaux de transition agroécologique de Gliessman (2015). Cette base scientifique a été complétée par les débats menés lors du premier symposium international sur l'agroécologie de 2014 et des ateliers organisés à l'occasion de réunions régionales multipartites de la FAO sur l'agroécologie entre 2015 et 2017, qui ont permis d'intégrer les valeurs de la société civile à l'agroécologie, puis par plusieurs cycles de révision effectués par des experts internationaux et de la FAO.

Dans le rapport du Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) sur les " Approches agro écologiques et autres approches innovatrices", les 10 éléments de l'agroécologie adoptés par la FAO ont été déclinés sous forme de 13 principes opérationnels qui sont en harmonie avec les 10 éléments.

Cette note part de la définition de l'agroécologie paysanne pour faire des propositions de recommandations aux différents décideurs de l'Afrique de l'Ouest dans le processus d'élaboration d'un chantier très important qu'est l'élaboration de la stratégie régionale de l'agroécologie.

V.

Quelques initiatives de la TAE en Afrique de l'ouest : acquis et défis

En Afrique de l'Ouest, il existe de nombreuses initiatives portées par les producteurs et leurs organisations, les Etats, les institutions régionales ou d'autres acteurs qui pourraient constituer le socle pour la mise à l'échelle de l'agroécologie. Ces initiatives sont menées à petite échelle, notamment au niveau des exploitations familiales dans les terroirs, mais elles font la démonstration que l'agroécologie apporte des réponses convaincantes aux défis des systèmes de production et d'alimentation. Cette section présente quelques initiatives, les résultats engrangés, les facteurs de réussites et les défis.

V.1. Les initiatives de promotion des semences paysannes, biofertilisants et biopesticides

La promotion des semences est une question récurrente des politiques et stratégies de développement agricole. Pour ce faire, les gouvernements et les institutions de recherche nationale, régionale et internationale ont développé des stratégies pour améliorer l'accès des producteurs aux semences certifiées : encouragement de la production, subvention des prix, distribution gratuite, etc. au détriment des semences paysannes.

En dépit de ces efforts, l'approvisionnement des producteurs en semences certifiées constitue toujours une problématique importante pour plusieurs raisons : difficultés à apprécier l'offre et surtout le volume et la nature des demandes paysannes, en particulier dans les régions à fort aléas climatiques, faible pouvoir d'achat des agriculteurs, faible adaptation de certaines variétés proposées par la recherche aux systèmes de production paysans ou aux besoins de la transformation artisanale, manque de personnel qualifié pour produire les semences, etc. Par ailleurs, ces politiques semencières présentent des risques, notamment la perte d'autonomie semencière des agriculteurs et la réduction de la

biodiversité semencière et une dépendance économique chronique. De plus, l'uniformité génétique des semences commerciales les rendent vulnérables aux aléas climatiques.

Pour limiter la dépendance des exploitants familiaux aux entreprises semencières, des membres de 3AO (ROPPA, COASP, COPAGEN, AFSA...) se sont engagés dans la protection des semences paysannes. Cela permettra de conserver la liberté et l'autonomie des paysans, en empêchant le durcissement des législations semencières et du droit de propriété intellectuelle, et de travailler sur le terrain avec les paysans pour conserver la qualité des semences et les savoir-faire de sélection.

Des actions sont menées sur le terrain et des résultats encourageants sont obtenus : l'inventaire/cartographique des semences paysannes de sorgho, de niébé et de patate douce au Mali, Sénégal et la Mauritanie, la prise en compte des semences paysannes dans plusieurs traités et instruments internationaux comme le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes qui travaillent dans les zones rurales et la structuration de la société civile autour de la question des semences avec la création du comité ouest-africain des semences paysannes (COASP), en 2014 à Djimini au Sénégal. Sur le terrain plusieurs variétés de semences paysannes sont produites et diffusées depuis plusieurs générations. Ces acquis constituent une base solide pour la promotion des semences paysannes.

Dans le domaine des biofertilisants/biopesticides, les producteurs se sont également investis. On note la maîtrise des techniques de production du compost, des micro-organismes, du bokashi, le biochar, de l'Apichi, l'huile de feuille de neem, le thé Bokashi...

Dans les différents pays de la région, plusieurs exploitants agricoles produisent ces biofertilisants et biopesticides pour la fertilisation et la protection des cultures. Si plusieurs facteurs ont contribué à la réussite des initiatives, le forum régional sur l'agroécologie a permis aussi d'identifier des défis majeurs à relever pour réussir la promotion des semences paysannes.

Tableau 1 : Facteurs de réussite et défis de la protection des intrants organiques

|  Facteurs de réussite |  Défis |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des semences paysannes dans plusieurs traités et instruments internationaux comme le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes qui travaillent dans les zones rurales. - Sur le terrain plusieurs variétés de semences paysannes sont produites et diffusées depuis plusieurs générations - Des unités de production de biopesticides sont mises en place - L'intérêt des producteurs aux biofertilisants et biopesticides | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la disponibilité de la matière première pour la production des bio intrants - Créer des unités de production pour soutenir les bassins de production - Un travail concerté avec la recherche pour améliorer la qualité et l'efficacité des bio-intrants - Réduire le monopole de la distribution des intrants auprès des Etats par les firmes transnationales - Semences paysannes exclues du marché des semences - Réglementations et politiques non favorables à l'expression des semences paysannes - Disparition de certaines variétés de semences paysannes due aux conflits armés - Manque de banques de gènes pour la sauvegarde des semences paysanne |

Source : Relevés des conclusions du forum régional sur l'agroécologie, Bissau 2022

V.2. Les initiatives de développement et de diffusion des techniques agroécologiques

Pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en produisant plus d'aliments nutritifs et s'adapter au changement climatique (CC) et contribuer à l'atténuation de ses impacts, deux approches complémentaires de lutte contre le CC sont développées par les acteurs du secteur agricole : l'adaptation et l'atténuation.

L'agroécologie fournit à la fois des solutions d'adaptation au CC et des mesures de mitigation des effets du CC. Ainsi, diverses techniques sont développées et diffusées partout en Afrique de l'Ouest :

- (i) la gestion des ressources naturelles : gestion communautaire des forêts, restauration de la fertilité des terres, régénération naturelle assistée des arbres (RNA), protection des ressources halieutiques via les aires marines protégées, gestion communautaire des ressources pastorales, gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- (ii) l'intensification écologique de l'agriculture : agroforesterie, association-diversification de cultures, technique de conservation des eaux et des sols (le zaï, les cordons pierreux, les diguettes en terre, les demi-lunes, les bandes enherbées, le paillage ou mulching...).

Le tableau ci-dessous présente les facteurs de réussite et les défis à relever pour la mise à l'échelle de ces différentes techniques.

Tableau 2 : Facteurs de réussite et défis de développement et de diffusion des techniques AE

|  Facteurs de réussite |  Défis |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La co-construction avec la recherche à partir des savoirs endogènes - Le développement des actions collectives coordonnées à l'aide d'un mécanisme de suivi - Le soutien financier à l'expérimentation des pratiques AE - La diversité de pratiques agroécologiques développées et disséminées dans les différents pays en Afrique de l'Ouest - La prise en compte de l'ensemble des secteurs agro sylvo pastoraux et halieutiques dans le processus de la transition agroécologique - La prise en compte de l'agroécologie dans les systèmes de vulgarisation agricole | <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à une terre sécurisée et d'un équipement de base, surtout pour les femmes et les jeunes - La maîtrise des techniques et technologies AE - La grande partie des fonds existant sont orientés vers les actions « climat » et très peu accessibles aux acteurs de l'AE qui requièrent un accompagnement. - L'accès difficile des acteurs de l'AE aux financements pour soutenir leurs actions en amont et en aval des systèmes de producteurs constitue un défi majeur à relever. L'implication des Etats mais aussi de certaines institutions nationales, régionales et internationales avec des dispositifs de financement adéquat est une nécessité - Le renforcement des capacités des Etats et des OP à la maîtrise des procédures d'accès aux fonds existants des organisations et institutions tels que Agroecology fund, FEM, fonds de l'ARAA, de la BMZ, de l'AFD constitue un autre défi à relever - L'amélioration les infrastructures de stockage et de conservation adaptées aux produits agricoles notamment l'oignon |

Source : Relevés des conclusions du forum régional sur l'agroécologie, Bissau 2022

V.3. Les initiatives de développement de marché pour les produits agroécologiques

L'accès au marché de produits issus des systèmes AE est un levier central du développement économique des populations rurales et de la transition agroécologique. Mais avec l'ouverture croissante des marchés, de nouveaux espaces économiques régionaux ont été créés -diminuant drastiquement la possibilité de protection des marchés locaux, car de nouveaux acteurs sont entrés dans la course à l'investissement agricole, et la volatilité des prix a explosé. Conséquences, les paysans et éleveurs font face à d'importantes difficultés pour écouler leurs produits sur les marchés et en tirer un revenu permettant un effet de levier pour le développement de leur communauté : des prix trop bas, non rémunérateurs et non alignés sur leurs coûts de production, des fortes fluctuations de prix en fonction de la saison, des marchés distordus ou une répartition inéquitable des marges, mais aussi des difficultés d'accès à des infrastructures ou services liés aux marchés agricoles. Ces difficultés réduisent parfois à néant les succès enregistrés au niveau de la production en amont.



Dans un tel contexte, les initiatives de valorisation des produits locaux (la labellisation, la certification, les accords, les lois et les règlements qui favorisent le développement de l'agriculture familiale, de l'agroécologie et la consommation d'aliments sains doivent être encouragés et accompagnés d'une volonté politique effective des gouvernements.

Des initiatives de promotion des produits issus des systèmes de production AE existent un peu partout dans les différents pays de la région. On peut citer le cas de AgriProfocus Bénin qui œuvre pour vulgariser des technologies et des innovations permettant la conservation des aliments ; le système de stockage en voûte nubienne pour diminuer les pertes annuelles d'oignon et de pommes de terre promu par Enda Pronat au Sénégal. D'autres organisations agissent sur la consolidation des liens villes-campagne (kiosques, boutiques, liens producteurs-restaurateurs etc.), l'aspect marketing, et la commercialisation des produits agros écologiques au sein des marchés publics (voir projets Ecasar et Enda pronat). Le CFAPE-Togo et l'AMAP-Togo, par exemple, travaillent en partenariat pour fournir à plusieurs compagnies aériennes des produits agroécologiques.

Par ailleurs, CNABIO au Burkina travaille sur les territoires à travers les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) et les marques collectives, permettant de dynamiser le tissu social tout en abaissant certains coûts.

Aussi, les stratégies de relocalisation des systèmes de production - ou « circuits courts » – qui encouragent la mise en place de coopératives et de Partenariat Sociaux et Solidaires sont promues par l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) (Urgenci, 2018). Ce système, basé sur la confiance et la coopération entre producteurs et consommateurs, améliore la traçabilité des produits, valorise les potentialités du terroir, assure un revenu décent aux producteurs et propose des prix abordables pour les consommateurs.

Tableau 3 : Facteur de réussite et défis de développement de marché pour les produits AE

|  Facteurs de réussite |  Défis |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La prise de conscience des consommateurs sur l'importance d'une alimentation saine - Le développement de marchés de niche pour les produits agroécologiques - L'existence des initiatives de labélisation des produits agroécologiques - Les leçons de la crise sanitaire (COVID 19) liées à la fermeture des frontières | <ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse des débouchés commerciaux pour les productions AE - Les expériences réussies de commercialisation de produits issus des systèmes AE concernent les « classes aisées » (marchés de niche) nécessitant le besoin de massifier la consommation de ces produits - La faible visibilité des produits AE et leur méconnaissance par les consommateurs, notamment de ce qu'est la production AE - Insuffisance des infrastructures de conservation - Irrégularité de l'offre (difficulté d'échelonnement) dû à la saisonnalité des produits AE - Des contraintes de production notamment la disponibilité et l'accès aux ressources productives (terre, intrants organiques etc.) et aux financements adaptés qui limitent l'offre alimentaire en produits AE et rend difficile la satisfaction de la demande en produits AE - Difficultés à consolider les quantités de produits AE, faible stratégie de groupements d'achat etc. pour montrer la capacité des produits AE à fournir des volumes - Faible organisation des acteurs AE : une meilleure organisation/coordination doit permettre de travailler sur la structuration de filières AE - Insuffisances des stratégies/techniques de marketing et de communication-information pour la promotion des produits AE. |



Source : Relevés des conclusions du forum régional sur l'agroécologie, Bissau 2022

V.4. Les initiatives de formation et d'appui à l'installation des jeunes dans des systèmes AE

Au-delà de l'insertion professionnelle, les enjeux de la formation agricole sont multiples : le renouvellement des exploitants agricoles ; la productivité des sols dans un contexte de pression accrue sur la terre et donc la nécessité de systèmes agricoles durables ; la productivité du travail agricole pour augmenter l'offre locale afin de répondre à une demande alimentaire en hausse ; la productivité du capital agricole qui suppose une intensification qui soit rentable et permette de dégager des revenus décents ; la maîtrise et la gestion de l'espace rural dans un contexte d'adaptation au changement climatique ; l'accès aux marchés internationaux dans un contexte de concurrence accrue et de développement des normes ; et le développement d'une offre d'emplois en amont et en aval de la production.

Pour cela, plusieurs acteurs se sont inscrits dans une dynamique de formation et d'appui à l'installation des jeunes dans des systèmes AE. Les OP, le secteur privé et les États ont mis en place des centres de formation qui contribuent à la formation des producteurs. Des projets et programmes de développement ont également pris en compte la formation des producteurs notamment les jeunes et les femmes sur l'agroécologie. Ceci dénote l'importance de la formation des acteurs dans les actions de mise à échelle de l'agroécologie.

Tableau 4 : Facteur de réussite et défis de formation des jeunes dans des systèmes AE

|  Facteurs de réussite |  Défis |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - La prise de conscience des Etats et des partenaires de la question agro écologique ainsi que la prise en compte d'initiatives par les plateformes nationales dans les systèmes de formation - La prise en compte des projets de recherche-action des apprenants dans les centres de formation agroécologique et la formation des producteurs par les producteurs - L'implication de l'apprenant dans le fonctionnement et les travaux dans les fermes-écoles ainsi que le suivi des apprenants via des groupes WhatsApp | <ul style="list-style-type: none"> - La massification des dispositifs paysans existants dans les pays et leur extension vers les pays qui n'en disposent pas ; - La promotion de la formation en AE au profit des jeunes et des femmes - L'accès aux ressources publiques et la mobilisation de ressources internes - Une meilleure utilisation de canaux d'apprentissage (radios rurales et NTIC) pour la mise à l'échelle des pratiques AE - L'application des principes de l'agroécologie, dans les curricula de formation proposés - Le développement des infrastructures de formation - L'autonomisation financière des centres de formations - Suivi-évaluation des formations |

Source : Relevés des conclusions du forum régional sur l'agroécologie, Bissau 2022

V.5. Les politiques publiques sur l'agroécologie

La transition agroécologique est plus visible dans les agendas internationaux, régionaux et nationaux. En Afrique de l'ouest la majorité des Etats prennent de plus en plus des initiatives allant dans le sens d'une transition agroécologique avec des instruments réglementaires, des cadres politiques et des plans et programmes. Le programme Agroécologie (PAE) a facilité la mise en place de Correspondants Nationaux au sein des ministères dans tous les États membres de la CEDEAO.

Tableau 5 : Situation des politiques publiques en faveur de l'AE dans l'espace CEDEAO

| Pays | Dispose d'une politique | Dispose d'une stratégie | Dispose d'un plan d'actions | Dispose d'un cadre de concertation national | Approche retenue |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|---|--|
| Bénin | OUI | OUI | OUI | OUI | Approche territorialisée |
| Burkina Faso | OUI | OUI | OUI | OUI | |
| Niger | Non spécifique | Non spécifique | Non spécifique | OUI | Aspects pris en compte dans une approche transversale au sein d'autres politiques / stratégies |
| Ghana | Non spécifique | Pas encore | NON | OUI | |
| Nigeria | Non spécifique | Non | Non | En cours | |
| Sierra Leone | Non | Non | Non | Non | |
| Liberia | Non | Non | Non | Non | |
| Gambie | Non | En cours d'élaboration | En cours d'élaboration | OUI | |
| Guinée-Bissau | Non | Non | Non | OUI | |
| Sénégal | Non spécifique | | | oui | Approche territorialisée |
| Togo | Non spécifique | OUI | | OUI | Approche de territorialisation |
| Guinée Conakry | Non spécifique | NON | | en cours | |
| Mali | Non spécifique | NON | | en cours | |
| Cap-Vert | Non spécifique | NON | | en cours | |
| Côte d'Ivoire | Non spécifique | NON | | en cours | |

Source : travaux de groupe 5 des participants au forum régional sur l'agroécologie



Selon le tableau ci-dessus, l'agroécologie est prise en compte dans les politiques de développement agricole. Cependant, peu de pays disposent de stratégies spécifiques dédiés à la transition agroécologique. Pour mieux assurer la transformation durable de l'agriculture, l'élaboration de stratégie et de plan d'action spécifique à la transition agroécologique reste indispensable.

Au niveau régional, la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole commune (ECOWAP), a lancé un Programme régional Agroécologie (PAE) dans ses 15 Etats membres visant la « Promotion et la diffusion de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement intensive pour la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ». Pour opérationnaliser ce programme, deux (2) Projets sont mis en œuvre :

- le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE),
- le Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD).

Ce programme constitue une opportunité et une base solide pour élaborer une stratégie régionale sur l'agroécologie

Tableau 6 : Défis de développement des politiques publiques en faveur de l'AE dans l'espace CEDEAO

|  Facteurs de réussite |  Défis |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'accélération de la prise en compte de la transition agroécologique dans les agendas internationaux, régionaux et nationaux depuis la COP 17 - Le lancement au niveau de la région du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) en 2017 par la CEDEAO qui a facilité la mise en place de stratégies/plans d'action AE et/ ou de Correspondants Nationaux au sein des ministères - Une mobilisation des acteurs (institutions, états, bailleurs, OSC, mais aussi de la recherche) sur le sujet de l'AE et des marchés locaux - La mise en place de cadres de concertation nationale en faveur de l'agroécologie facilitant les dialogues consultatifs multi-acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte par les programmes internationaux et cadres de politiques commerciales de l'OMC de l'agroécologie et des besoins des OP - La traduction des politiques agroécologiques dans des textes réglementaires et législatifs ainsi que leur déploiement et implémentation sur le terrain. - L'orientation des soutiens financiers des Etats aux filières d'exportations non vivrières (cacao, sésame, coton, arachide, etc.) ne favorisant pas la sécurité alimentaire - Le manque de financements propres dédiés à l'AE. |

Source : Relevés des conclusions du forum régional sur l'agroécologie, Bissau 2022

VI.

Propositions pour une mise à l'échelle de l'AE en Afrique de l'ouest

Les résultats des travaux du forum révèlent que la mise à l'échelle de l'agroécologie devra nécessairement s'appuyer sur les acquis pour apporter des changements profonds dans l'organisation des filières et des territoires, ainsi que dans l'ensemble du système d'appui aux productions agro-sylvo-pastorales (accès aux services, appui-conseil, formation, subvention, financement, recherche etc.). C'est pourquoi 3AO appelle à la construction d'une politique intégrée et holistique, de l'agroécologie. Une telle politique pourrait être orientée autour de cinq axes essentiels :



AXE 1 :

Amélioration de l'accès aux facteurs de production (semences paysannes, biopesticides, biofertilisants, l'eau, la terre)



AXE 2 :

Accroissement durable de la productivité et des productions ASPH



AXE 3 :

Amélioration de l'accès aux marchés des produits issus des systèmes agroécologiques



AXE 4 :

Appui à la formation et à l'installation des jeunes dans des systèmes agroécologiques



AXE 5 :

Amélioration de la gouvernance, des conditions cadres et du financement pour la mise à échelle de l'AE



AXE 1 : Amélioration de l'accès aux facteurs de production (semences paysannes, biopesticides, biofertilisants, l'eau, la terre)

- Renforcer les systèmes semenciers paysans et faciliter l'accès aux bio intrants agricoles (semences paysannes, biopesticides, biofertilisants) ;
- Renforcer la collaboration entre OP, centres de recherche et entrepreneurs privés et/ou jeunes notamment, pour la fabrication des bio-intrants et la préservation des semences paysannes : homologuer les produits pour permettre de les commercialiser, taxer l'importation des produits phytosanitaires.



AXE 2 : Accroissement durable de la productivité et des productions ASPH

- Renforcer les capacités techniques et en équipements de base des acteurs engagés dans l'agroécologie ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de produits AE pour répondre à la demande ;
- Travailler à une intégration étroite entre élevage et agriculture ;
- Soutenir la mise à l'échelle des pratiques réussies par une forme de mutualisation des connaissances ;
- Prioriser l'AE dans les programmes de recherche, de formation et de conseil des différents secteurs de la production ASPH.



AXE 3 : Amélioration de l'accès aux marchés des produits issus des systèmes agroécologiques

- Accompagner la mise en place de chartes de production (règles communes) et des systèmes participatifs de garantie pour assurer la confiance des consommateurs ;
- Accompagner la subvention des SPG comme mécanisme d'accès aux marchés des produits agroécologiques ;
- Attribuer un quota de marchés publics alimentaires aux Organisations paysannes pour la constitution des stocks alimentaires nationaux.



AXE 4 : Appui à la formation et à l'installation des jeunes dans des systèmes agroécologiques

- Soutenir les dispositifs d'accès à l'installation des jeunes en agroécologie ;
- Accompagner le renforcement de l'université paysanne du ROPPA pour promouvoir l'AE dans tous les pays ;
- Soutenir l'extension des centres de formation en AE dans tous les pays ;
- Assurer l'installation et la massification des fermes de formation AE ;
- Allouer des ressources financières publiques pour la formation et installation des jeunes ;
- Mutualiser et mobiliser différents supports de formation et de communication (radio communautaires, NTIC (YouTube, tiktok...));
- Engager les réformes des systèmes nationaux de formation pour intégrer l'Agroécologie dans les curricula de l'enseignement supérieur pour la formation des cadres supérieurs, de concepteurs de politiques et de dispositifs de formations et de conseils.



AXE 5 : Amélioration de la gouvernance, des conditions cadres et du financement pour la mise à échelle de l'AE

- Instaurer un cadre de concertation intersectoriel, participatif et inclusif pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations pour la mise à l'échelle de l'agroécologie ;
- Améliorer, adopter et faire appliquer les lois, codes et règlements cohérents et favorables à l'agroécologie ;
- Assurer le financement de la mise à l'échelle de l'agroécologie en priorisant le soutien aux exploitations familiales.

Recommandations pour accélérer la transition agroécologique à court termes et moyens termes

- Elaborer une stratégie régionale sur l'agroécologie de façon inclusive d'ici 2024 avec la prise en compte de notre note contributive qui vous sera transmise très prochainement
- L'intensification de la politique de modernisation de l'agriculture des Exploitations familiales à travers l'augmentation de l'investissement public en faveur de l'AE et ses techniques ;
- Beaucoup de pays en Afrique de l'Ouest s'engagent à subventionner la production des intrants organiques aussi bien par les unités de production que les producteurs eux-mêmes. La stratégie à élaborer par la CEDEAO doit encourager l'ensemble des Etats à poursuivre ces stratégies de subvention des différents intrants organiques mais aussi les autres segments liés des systèmes alimentaires pour améliorer la production, la gestion des récoltes, leur transport, leur transformation ainsi que la promotion de la valorisation des produits AE;
- La réduction des pertes et gaspillages alimentaires en amont et en aval et l'amélioration de la qualité et la valeur nutritionnelle des produits à travers les approches AE ;
- Les interpellations des Etats et l'opinion internationale concernant la promotion de l'utilisation et de l'accessibilité aux aliments issus de l'AE ;
- L'appui à la mise en place d'un cadre institutionnel pour les acteurs de l'AE, de la nutrition et du développement social dans la région ;
- L'appui pour la mise en place de programmes types de formation sur l'AE et la diversification alimentaire dans les pays.
- L'amélioration de la gouvernance de l'AE de façon à faire jouer par chaque acteur le rôle, la responsabilité et la participation que l'on attend de lui au sein d'un dispositif national de gestion inclusive, proactive, efficace et efficiente.

- Engager une renégociation des traités commerciaux-cadre (APE et TEC) pour faciliter le soutien aux filières agricoles vivrières et agroécologiques portées par les OP
- Mettre en place un système d'information sur les marchés territoriaux et d'une base de données pour connaître les réalités et l'évolution des marchés territoriaux (configurations, structurations, transactions, provenance des produits, volumes des produits AE, etc.)
- Elaborer des stratégies nationales sur l'agroécologie de façon inclusive d'ici 2024 assorties de plans d'action
- Mettre en place un pourcentage minimum de financement agricole destiné à l'agroécologie et aux filières vivrières dans le budget des Etats
- Promouvoir la transition agroécologique par la valorisation des productions agroécologiques à travers différents mécanismes : taxation et TVA, prix de revente, achats publics, sensibilisation du consommateur, etc.
- Attribuer un quota de marchés publics alimentaires aux productions agroécologiques des OP auprès des structures régionales et internationales compétentes ;
- Institutionnaliser une « journée nationale de l'agroécologie » dans chaque pays pour sensibiliser les populations et mobiliser les différents acteurs en saisissant l'opportunité de la DNUAF
- Mettre en place un pourcentage minimum de financement agricole destiné à l'agroécologie et aux filières vivrières dans le budget des Etats
- Réaliser des capitalisations pour soutenir les plaidoyers en faveur de l'agroécologie
- Développer des mécanismes de suivi des politiques agricoles afin de disponibiliser des évidences pour des politiques agricoles plus sensibles à l'agroécologie ;
- Renforcer les cadres de dialogue dans les territoires (communes, régions) pour le développement de l'agroécologie dans les marchés territoriaux ;
- Intégrer l'agroécologie dans les plans communaux de développement ;
- Attribuer un quota de marchés publics alimentaires aux Organisations paysannes notamment dans l'approvisionnement des cantines scolaires.

Conclusion

Nous, membres réunis au sein de la plateforme multi-acteurs sur l'Agroécologie 3AO, nous engageons à jouer pleinement nos rôles afin que la promotion de l'AE soit une réalité dans nos pays. Il s'agit, entre autres, de travailler avec les communautés et les décideurs à différents niveaux autour des fonctions suivantes. Il s'agira en outre de :

- **Dialoguer avec les décideurs** en faisant remonter à ce public décideur les situations et les faits accompagnés de solutions correctives alternatives possibles pour les défis identifiés ;
- **Partager l'information et le renforcement des capacités** des acteurs à différents niveaux ;
- **Faire coordonner par la CEDEAO les différentes actions liées aux principes de base de l'AE** en établissant des liens entre les échelons local, régional, national et sous-régional et cela dans plusieurs domaines liés aux systèmes alimentaires pour assurer l'exercice des droits des communautés à une sécurité/souveraineté alimentaire et nutritionnelle durable basée sur l'Agroécologie (AE).

Ces trois fonctions constitueront la trame des interventions des membres du réseau 3AO que nous sommes. Les membres de 3AO s'engagent à :

- **Encourager la recherche-action et la recherche paysanne** au sein de nos exploitations familiales ;
- **Développer une plateforme numérique** de partage de connaissances pour produire et diffuser des évidences sur l'agroécologie afin de soutenir les « échanges paysans à paysans » ;
- **Mobiliser des alliances** avec les organisations de la société civile pour engager des actions de dénonciations du monopole des firmes transnationales ;
- **Renforcer les capacités** de nos organisations paysannes sur la maîtrise des outils juridiques alternatifs pour la démocratisation de la circulation/commercialisation et de l'accès aux intrants naturels, y compris les fertilisants, les produits phytosanitaires et les semences paysannes nécessaires pour assurer les transitions agroécologiques abouties.

En outre, Les membres du réseau multi-acteurs 3AO demandent aux Etats de :

1. **Revoir les politiques de développement agricole (PDA)** pour insérer un chapitre relatif à l'agroécologie ;
2. **Faire adopter et mettre en œuvre des politiques nationales de formation professionnelle agricole** basée sur l'AE ;
3. Mettre en place le dispositif nécessaire à travers les plateformes multi-acteurs existantes comme 3AO pour **assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des décisions** issues des demandes ci-dessus énumérées.

Membres et Comité de Pilotage (liste incomplète)

